

Contrat viande de porc et charcuterie de porc
AMAP
Contrat d'engagement

Le présent contrat est passé entre les soussignés :

-**Les adhérents** de l'AMAP :

Adresse :

Et

-**Le GAEC La Ferme Le Mont Charvet**

Hameau La Sauge

38620 Velanne

Tél : 04.76.37.05.72 ou 06.84.18.99.58

Email : laferme.lemontcharvet@orange.fr

La production du GAEC La Ferme Le Mont Charvet est entièrement certifiée Agriculture Biologique.

Objet de l'engagement :

L'adhérent s'engage à acheter aux agriculteurs 6 paniers de viande de porc et/ou charcuterie de porc, à une date et un lieu fixés à l'avance. Les agriculteurs s'engagent à produire et livrer les paniers aux dates et lieux de livraison convenus.

Contenu et prix des paniers :

Les paniers sont de 2 types : - Fixe : composé par le producteur, le panier varie chaque mois .Il est composé de viande de porc et/ou de charcuterie .Le prix unitaire du panier peut être de 25, 30, 35,40...euros.

- Libre : composé par l'adhérent, Celui-ci doit faire parvenir sa commande avant le samedi (maximum 18 h) de la semaine précédant la livraison, sinon le producteur effectuera un fixe pour le même montant. Le prix unitaire du panier peut être de 25,30,35,40...euros.

Conditions de règlement :

Le règlement de l'intégralité de la prestation s'effectue à la signature du présent contrat sous forme de trois chèques au maximum.

Date et lieu de livraison :

Les livraisons ont lieu à la Bifurk(près de la maison de la culture, Tram A-MC2)de 18h30 à 19h00 aux dates suivantes :

Mercredi 5 juin 2013	Mercredi 3 juillet 2013	Mercredi 4 septembre 2013
Mercredi 2 octobre 2013	Mercredi 6 novembre 2013	Mercredi 4 décembre 2013

Chaîne du froid

Les agriculteurs s'engagent, de la production à la livraison, à respecter la chaîne du froid. L'adhérent s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter la chaîne du froid entre la livraison des paniers et la consommation de la viande (réfrigérateur à 4°C). Les jours de forte chaleur, il est recommandé de venir avec un sac isotherme contenant si besoin un bloc à glacer.

Retardataires

Les personnes qui ne pourront se rendre à la livraison à l'heure indiquée s'arrangent avec les autres adhérents pour récupérer leur panier par leur intermédiaire, en respectant la chaîne du froid. Toute absence non organisée donnera lieu au retour à La Ferme du Mont Charvet sans compensation ultérieure.

Démission

Ce contrat engage l'adhérent(e) pour six paniers. S'il (elle) souhaite démissionner, il (elle) s'engage à trouver un remplaçant. A défaut, aucun remboursement ne sera effectué.

Charte des AMAP

Adhérent(e) et agriculteurs s'engagent à respecter la charte des AMAP, consultable sur le site Web de l'Alliance PEC Rhône-Alpes :
http://www.alliancepec-rhonealpes.org/site-all/IMG/pdf/Charte_AMAP_Rhone-Alpes-2.pdf

Fait àle

Signature du producteur

Signature de l'adhérent